

# **RAPPORT DE LA REGISTRAIRE AU CONSEIL**

**Le 5 octobre 2023**

## Table des matières

	Page
<b>RAPPORT DE LA REGISTRAIRE AU CONSEIL .....</b>	<b>1</b>
INTRODUCTION .....	3
FAITS SAILLANTS.....	3
Certification accélérée et demandes du ministre .....	3
<i>Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves</i> .....	4
Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel .....	4
PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE .....	5
1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence .....	5
2. Gérer les risques plus stratégiquement.....	9
3. Améliorer l'engagement des partenaires .....	11
STATISTIQUES.....	14
Ressources humaines .....	14
Services aux postulants et aux membres .....	14
Statistiques sur les membres .....	15
Bibliothèque Margaret-Wilson .....	15
Normes d'exercice et agrément.....	16
Enquêtes et conduite professionnelle .....	19
Politique, gouvernance et tribunaux.....	20

## INTRODUCTION

J'ai le plaisir de vous présenter le troisième rapport trimestriel de l'Ordre en 2023. Le rapport s'articule autour des trois priorités stratégiques de l'Ordre qui figurent dans le plan stratégique de 2018, et rend compte des statistiques et activités du deuxième trimestre (1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023). Le rapport comprend également des mises à jour sur les récentes activités règlementaires et législatives, les réponses de l'Ordre à cet égard, l'effectif, les Services aux membres et les Enquêtes et audiences, entre autres.

## FAITS SAILLANTS

### ***Certification accélérée et demandes du ministre***

Bien qu'au-delà de la période visée par le rapport, l'Ordre a continué en juin et en juillet de prendre des mesures pour mettre en œuvre son plan d'action de septembre 2022 visant à accélérer la certification du nouveau personnel enseignant en Ontario. De plus, nous travaillons de concert avec le ministère de l'Éducation pour apporter les modifications que le ministre a demandées dans sa lettre à l'Ordre, datée du 17 avril 2023. Mon prochain rapport, qui portera sur le troisième trimestre de 2023, contiendra de plus amples renseignements sur ces points.

### ***Certificat de qualification et d'inscription transitoire***

Le 19 juillet, le conseil a confirmé son soutien au nouveau certificat transitoire qui vise à remplacer le certificat temporaire sortant mis en vigueur pour pallier la pénurie d'enseignants attribuable à la pandémie. Le 30 août 2023, le nouveau certificat de qualification et d'inscription transitoire est entré en vigueur en vertu du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner (Règl. de l'Ont. 176/10). Le 31 décembre 2023, le certificat temporaire qui n'est plus accessible aux nouveaux postulants sera supprimé. Le certificat transitoire permet aux étudiants actuellement inscrits à un programme de formation à l'enseignement en Ontario d'obtenir un emploi en tant qu'enseignants agréés de l'Ontario tout en terminant leur programme.

### ***Certification accélérée***

Aussi le 19 juillet, le conseil a approuvé les modifications apportées au Règlement sur les pratiques d'inscription équitables (Règl. de l'Ont. 271/09) qui obligent l'Ordre à rendre une décision d'agrément dans les 60 jours ouvrables concernant les demandes d'inscription des pédagogues formés à l'étranger, à moins que des circonstances exceptionnelles n'empêchent la registraire de le faire. En outre, le règlement exige que les enseignants certifiés dans une autre province ou dans un territoire du Canada reçoivent une décision quant à leur certification en Ontario dans un délai de 30 jours ouvrables, et que les postulants formés en Ontario obtiennent «immédiatement» l'autorisation d'enseigner. Ces modifications entreront en vigueur le 31 décembre 2023.

### ***Enseignement de l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme***

Également à sa réunion extraordinaire du 19 juillet, le conseil a approuvé l'ajout d'une nouvelle qualification additionnelle (QA) intitulée «Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme» au Règlement sur les qualifications requises pour enseigner (Règl. de l'Ont. 176/10). Ce cours supplémentaire s'aligne sur l'annonce du gouvernement que la province imposerait une exigence d'apprentissage obligatoire à l'école élémentaire sur

l'enseignement de l'Holocauste dans le programme-cadre de la 6<sup>e</sup> année à partir de septembre 2023.

### ***Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves***

Le 8 juin 2023, la [Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves](#) a été adoptée. Cette nouvelle loi introduit des changements importants visant à mieux protéger les élèves, à améliorer l'efficacité des enquêtes et des processus disciplinaires, et à renforcer la confiance que le public accorde à la réglementation de la profession enseignante.

L'Ordre appuie les modifications que la *Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves* ont entraînées sur sa législation et continue de les mettre en œuvre. De plus, nous réaffirmons notre engagement à favoriser des milieux d'apprentissage sécuritaires et accueillants pour les élèves, et à maintenir des normes élevées de professionnalisme et de responsabilité parmi nos membres.

### ***Élargissement des critères d'admissibilité au programme pour thérapie et consultations***

Les critères d'admissibilité au [programme de fonds pour thérapie et consultations](#) de l'Ordre incluent désormais tous les élèves ayant survécu à des mauvais traitements d'ordre sexuel infligés par une enseignante ou un enseignant agréé de l'Ontario, peu importe si cet enseignant a exercé directement sa profession à l'égard de l'élève ou non, ou l'a surveillé directement ou non. Le 19 juillet 2023, le conseil a approuvé les amendements proposés au Règlement sur les autres exigences d'admissibilité pour la thérapie ou les consultations (Règl. de l'Ont. 493/20) afin que celui-ci s'aligne sur la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants* de l'Ontario, laquelle a été modifiée en vertu de la *Loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves*.

### ***Accroître l'efficacité des processus disciplinaires***

La nouvelle législation améliore la capacité de l'Ordre à remplir son mandat en matière de sécurité des élèves grâce à des outils d'enquête et de discipline rationalisés. Dans mon rapport du 7 juin 2023, j'ai fait état des nouveaux gains en efficacité quant à la législation de l'Ordre.

### ***Programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel***

#### ***Accès prolongé***

À la demande des membres de la profession enseignante et à la suggestion du conseil, l'Ordre, en partenariat avec le Centre canadien de protection de l'enfance, a donné l'accès permanent au programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel pour les membres de l'Ordre. Les membres ont désormais accès au programme de façon continue après l'avoir terminé avec succès. Les membres et les postulants qui n'ont pas encore suivi le programme continuent d'y avoir pleinement accès via la section réservée aux membres du site web de l'Ordre.

#### ***Efforts en matière de conformité***

Le taux de conformité des membres en règle continue de grimper. Voici les statistiques d'achèvement du programme u 30 juin 2023 :

- Exigence remplie – 211 688;
- Exigence non remplie – 10 036;

- À suivre – 2 375 (membres ayant demandé et obtenu une période de prolongation).

En juin, nous avons envoyé un dernier rappel aux groupes «Exigence non remplie» et «À suivre» par courriel et par la poste pour parvenir à joindre tous les membres touchés. De plus, nous avons continué à travailler avec les fournisseurs de tests du Centre canadien de protection de l'enfance afin de proposer des mesures d'adaptation aux membres et aux postulants qui ne sont pas en mesure de passer le test dans son format d'origine.

Bien que cette information excède le cadre du présent rapport, à la mi-septembre, l'Ordre a envoyé les listes de membres dont le dossier indique «Exigence non remplie» aux conseils scolaires afin de les aider à identifier, parmi leurs employés, les enseignants agréés de l'Ontario qui n'ont pas encore suivi la formation exigée par la loi. Les renseignements fournis sont identiques à ceux affichés sur le tableau public de l'Ordre (Trouver un membre), mais sont présentés aux conseils scolaires sous une forme agrégée afin de promouvoir la conformité aux exigences législatives.

Pour le moment, les membres qui n'ont pas encore terminé le programme de prévention des mauvais traitements d'ordre sexuel conservent leur statut de membre en règle. Cependant, l'Ordre explore activement des mesures d'application de la loi qui pourraient affecter, à l'avenir, l'autorisation d'enseigner dans les écoles financées par les fonds publics. Il est donc essentiel que les enseignantes et enseignants agréés de l'Ontario qui n'ont pas encore réussi le programme le fassent le plus tôt possible. Mon rapport du troisième trimestre de 2023 contiendra plus de renseignements à ce sujet.

## **PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE L'ORDRE**

### **1. Renforcer la reddition de comptes et la transparence**

#### **Assemblée annuelle des membres**

L'assemblée annuelle des membres de 2023 aura lieu le 24 octobre, de 17 h 30 à 18 h 30, et se déroulera, encore une fois, en mode virtuel, avec interprétation simultanée et sous-titrage. La session comprendra une mise à jour sur les activités de l'Ordre, ainsi que les rapports de la présidente du conseil et du président du sous-comité de vérification et des finances. Les détails relatifs à l'évènement sont affichés sur notre site web et diffusés par l'entremise de nos infolettres électroniques.

#### **Recommandation professionnelle**

À sa réunion du 21 mars 2023, le conseil a approuvé l'élaboration d'une nouvelle recommandation professionnelle pour informer les membres de l'Ordre de leurs responsabilités professionnelles en matière de respect des droits de la personne et de lutte contre la haine et l'intolérance. Des groupes de discussion visant à éclairer la rédaction de la recommandation professionnelle se réunissent cet automne et cet hiver. Parmi les participants, on comptera des élèves, des parents, des membres de l'Ordre, des intervenants communautaires et des chercheurs dans des domaines connexes.

#### ***Regard sur l'enseignement : sondage auprès du personnel enseignant agréé de l'Ontario***

Au cours du deuxième trimestre de 2023, nous avons distribué le sondage *Regard sur l'enseignement* à tous nos membres en règle. Cette année, cette nouvelle étude remplace *Transition à l'enseignement* publiée par l'Ordre de 2002 à 2022. Alors que *Transition à*

*l'enseignement* portait sur les enseignants en début de carrière, *Regard sur l'enseignement* offre un aperçu annuel permettant d'établir des prévisions et de mieux comprendre les enjeux liés à la mobilité et à l'attrition de la main-d'œuvre. Depuis la création de l'Ordre, c'est la première fois qu'un ensemble de données aussi vaste sera recueilli. L'étude fournira des données démographiques. Les questions d'auto-identification ont fait l'objet de recherches approfondies et correspondent aux normes provinciales relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique. Plus de 16 000 membres ont répondu à ce sondage facultatif : nous publierons un rapport complet tôt en 2024.

### **Parcours accélérés, réforme au niveau des structures et programme de formation à l'enseignement prolongé**

À la demande du ministre de l'Éducation, l'Ordre collabore avec le Ministère, l'Ontario Association of Deans of Education et l'Independent Ontario Deans and Directors of Education afin de présenter une proposition conjointe sur trois initiatives :

1. Accélérer les parcours de la formation à l'enseignement afin d'attirer vers la profession enseignante des professionnels compétents et des personnes ayant une formation particulière.
2. Réformer les structures divisionnaires des programmes de formation à l'enseignement pour refléter les nouvelles qualifications et permettre aux enseignants d'autres provinces ou territoires du Canada d'obtenir plus facilement l'autorisation d'enseigner en Ontario.
3. Améliorer les compétences dans certains domaines du programme de formation à l'enseignement, surtout en ce qui concerne les mathématiques, la lecture, la littératie, la santé mentale, l'éducation de l'enfance en difficulté, le leadership et l'utilisation de la technologie.

Les travaux devraient mener à des propositions qui seront présentées au conseil en temps opportun. Pour plus d'informations sur les réalisations à ce jour et les prochaines étapes, consultez la lettre de l'Ordre au ministre dans la section *Correspondance* de l'ordre du jour de la réunion du conseil du 5 octobre 2023 affichée en ligne.

### **Agrément récent de nouveaux programmes**

Au cours du deuxième trimestre de 2023, le comité d'agrément a accordé l'agrément général à des programmes de l'Université Laurentienne et de l'Université du Niagara. Le comité a également agréé un nouveau programme d'éducation technologique de l'Université Lakehead. À ce jour, la province compte 11 programmes d'éducation technologique agréés. La plupart de ceux-ci sont offerts en plusieurs parties, ce qui permet aux étudiants d'obtenir un certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties).

Les titulaires d'un certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties) peuvent chercher un emploi après la première partie et la réussite d'un nombre requis de jours de stage. Ainsi, les étudiants peuvent trouver un emploi pendant qu'ils terminent le reste de leur programme de formation à l'enseignement.

## Médias sociaux

Au cours du deuxième trimestre de 2023, notre présence sur les réseaux sociaux a continué d'accroître sur toutes les plateformes (à savoir Twitter, Facebook, LinkedIn, Instagram, Pinterest et YouTube). Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, le nombre total de nos abonnés a augmenté de 2,6 % (1 587) pour atteindre 63 421.

L'équipe des Communications de l'Ordre gère toutes les demandes reçues par l'entremise des plateformes des médias sociaux. Du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin, le nombre total de demandes est resté le même, à 221.

L'équipe continue de promouvoir les ressources de formation continue offertes à la bibliothèque Margaret-Wilson, comme les livrets, les revues numériques et autres documents. Depuis le dernier rapport, ces ressources ont été consultées 39 441 fois sur les réseaux sociaux.

## Infolettres numériques

En outre, l'Unité des communications assure le suivi et l'analyse des données en ligne pour nos infolettres *Des nouvelles de l'Ordre* (envoyée tous les mois aux membres et aux postulants) et *La Norme* (publication trimestrielle destinée au public). Les taux d'ouverture de ces deux infolettres dépassent ceux du secteur. En moyenne, les courriels sur l'éducation ont un taux d'ouverture de 29 %.

Pendant le deuxième trimestre de 2023, l'infolettre *Des nouvelles de l'Ordre* a eu un taux d'ouverture de 57 % pour les courriels en français et de 58 % pour les courriels en anglais. Le taux d'ouverture de la version française a augmenté de 11 % par rapport à celui du premier trimestre de 2023, tandis que celui de la version anglaise est resté stable.

Quant à l'infolettre *La Norme*, elle a eu un taux d'ouverture de 37 % pour les courriels en français et de 45 % pour les courriels en anglais. Le taux a diminué de 7 % pour les courriels en français et a augmenté de 4 % pour les courriels en anglais par rapport au premier trimestre de 2023. Les fluctuations des taux d'ouverture des deux infolettres sont régulières.

## Accessibilité et conformité à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*

L'Unité des communications travaille en collaboration avec d'autres membres du personnel pour s'assurer que tous les documents affichés sur le site web de l'Ordre respectent les directives en matière d'accessibilité, comme l'exige la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Elle s'assure également que les vidéos téléversées sur la chaîne YouTube de l'Ordre répondent à ces critères.

Au cours du deuxième trimestre de 2023, l'Unité s'est concentrée sur l'évaluation et la correction des vidéos et documents suivants afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes d'accessibilité en français et en anglais :

- documents de la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle;
- 72 lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle;
- séances d'information sur vidéo à l'intention des pédagogues formés à l'étranger;
- vidéos en ligne à titre de séance d'information sur l'éducation à l'Holocauste;
- présentation de l'Ontario Public Supervisory Officers' Association (OPSOA) sur le programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision.

### **Demandes des médias**

L'Ordre continue de recevoir des demandes de renseignements de la part de médias alternatifs qui suivent des affaires très médiatisées. Nous y répondons rapidement dans le cadre de notre engagement en matière de transparence. Ce trimestre, le nombre de questions sur les activités de l'Ordre, mis à part nos dossiers d'enquête et disciplinaires, était faible. Toutefois, quand nous en recevons, nous les traitons comme des occasions d'informer davantage le public sur notre rôle.

### **Règlement des plaintes**

Le processus de règlement des plaintes offre un moyen de résoudre les plaintes au début du déroulement des enquêtes menant à une décision définitive. Le règlement des affaires moins significatives par l'entremise de ce processus constitue une utilisation responsable des ressources, permettant à l'Unité des enquêtes de consacrer plus de temps et de ressources aux plaintes plus graves. Les réunions de sous-comités formés à cette fin se déroulent électroniquement en français ou en anglais, selon les besoins.

Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023, des sous-comités d'enquête composés d'un seul membre ont ratifié 14 protocoles de règlement des plaintes, entre des membres et l'Ordre. Les sous-comités pour la même période en 2022 ont ratifié un total de 23 ententes de règlement des plaintes. Alors que le volume des plaintes évaluées pour déterminer si elles se prêtent au programme de règlement des plaintes a augmenté d'un tiers, le nombre de résolutions a diminué de 40 % par rapport à la même période en 2022.

Le personnel évalue chaque plainte pour déterminer si elle se prête au processus. Comme c'est le cas pour toutes les décisions du comité d'enquête, les résultats du processus de règlement des plaintes ne sont pas rendus publics. Toutefois, le membre en cause, l'employeur et la partie plaignante reçoivent tous une copie de la décision et des motifs du comité d'enquête, ce qui assure l'imputabilité. Ce processus nous permet également de régler plus rapidement les plaintes à faible risque, conformément à notre engagement d'être à la fois agiles et attentifs aux membres à qui l'on a reproché leur conduite.

### **Règlement à l'interne**

Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023, le personnel a évalué 12 renvois au comité de discipline pour déterminer s'ils pouvaient faire l'objet de poursuites par le personnel interne (29 pour la même période en 2022). Sur ces 12 affaires, quatre (sept en 2022) ont été retenues pour des poursuites internes (33 %) et le reste a été transféré à un avocat externe.

Outre le fait qu'elle ait la charge des dossiers à l'interne, l'Unité de la conduite professionnelle continue de donner des consignes relatives aux poursuites, aux sanctions et au calendrier à nos deux équipes juridiques externes. Le personnel aborde également les nouvelles questions dès qu'elles surviennent et contribue à la mise en œuvre des modifications législatives (p. ex., en affichant les accusations et les condamnations criminelles portées contre les membres sur le tableau public, en récupérant les coûts liés à la thérapie et aux consultations, et autres).

### **Tribunaux**

L'Unité des tribunaux continue d'améliorer le processus disciplinaire afin de mieux répondre aux attentes du public. À cette fin, elle a concentré ses efforts sur la réduction des délais d'audience, l'optimisation du processus disciplinaire et le renforcement de la transparence du processus d'audience. Au deuxième trimestre de 2023, le personnel a, entre autres :

- continué à fermer les dossiers d’audience sur une base hebdomadaire plutôt que mensuelle en vue de raccourcir la durée de vie globale d’un dossier;
- travaillé avec un tiers fournisseur pour peaufiner le processus automatisé d’établissement du calendrier utilisé pour sélectionner les membres des sous-comités de discipline et des sous-comités d’aptitude professionnelle;
- continué à travailler sur un projet à plus long terme visant à développer des ressources accessibles au public (c.-à-d., des foires aux questions) qui fourniront des renseignements accessibles et transparents sur les différentes parties de la procédure d’audience, en particulier afin d’informer et d’aider les membres non représentés dans les procédures disciplinaires ou d’aptitude professionnelle.

## **2. Gérer les risques plus stratégiquement**

### **Gestion de l’information sur l’agrément**

Le personnel de l’Ordre continue de travailler à la mise à jour du système de gestion de l’information sur l’agrément. Le système sert à gérer les informations relatives à l’agrément de plus de 1 200 cours menant à une qualification additionnelle (QA) offerts par plus de 50 fournisseurs dans la province. La mise à jour progresse bien et devrait être achevée d’ici la fin de 2023. Les améliorations porteront sur les problèmes liés au système et sur les fonctionnalités demandées par les fournisseurs et le personnel lors de l’analyse des besoins. Attendue depuis longtemps, la mise à jour améliorera l’expérience des clients tout au long du processus d’agrément de la QA.

Les qualifications requises pour enseigner sont organisées en annexes dans le règlement. Lorsqu’un fournisseur présente une demande d’agrément de cours menant à une QA, cela signifie que le cours peut être proposé à nos membres. En mai et en juin, nous avons accordé l’agrément aux trois cours menant à une QA de l’annexe B suivants : Technologie de la construction, Design technologique et Tourisme et hôtellerie. Les résultats montrent une nette amélioration quant à la disponibilité de cours menant à des QA en éducation technologique. Alors qu’en 2021, plusieurs QA n’étaient plus disponibles dans la province depuis 2015, certaines QA en éducation technologique sont offertes aujourd’hui par plus d’un fournisseur. Le personnel continue d’assurer le suivi des membres qui présentent des demandes de renseignements sur l’outil Trouver une QA en les informant de la date d’agrément des QA de l’annexe B afin qu’ils puissent contacter les fournisseurs au sujet de l’inscription aux cours. Ces efforts étayent l’augmentation nécessaire du nombre d’enseignants qualifiés en éducation technologique.

### **Formation sur l’équité, la diversité et l’inclusion**

Au deuxième trimestre de 2023, les membres du comité de discipline, du comité d’aptitude professionnelle et de la liste de suppléance, ainsi que le personnel de l’Unité des tribunaux qui les soutient dans leur travail, ont participé à des séances de formation sur l’équité, la diversité et l’inclusion animées par un expert dans ce domaine. Cette formation s’inscrit dans le cadre de l’engagement de l’Unité des tribunaux à s’assurer que ses audiences se déroulent conformément au Code des droits de la personne de l’Ontario et soient libres de harcèlement ou de discrimination fondée sur un motif protégé. Les ressources relatives aux audiences ont été mises à jour en conséquence, et le travail et la formation des membres de l’Unité des tribunaux en matière d’équité, de diversité et d’inclusion se poursuivent de façon continue.

### **Encourager le libre-service et réduire les volumes d'appels**

Depuis 2022, l'équipe des Communications, en collaboration avec l'équipe du Service à la clientèle, s'efforce de réduire le nombre de demandes que l'Unité du service à la clientèle reçoit, principalement en améliorant la section «Foire aux questions» de notre site web. Pour ce faire, nous avons utilisé une approche analytique fondée sur les données pour améliorer la foire aux questions en fonction des besoins des utilisateurs. La nouvelle foire aux questions a été lancée en mai 2023.

Depuis le lancement de la foire aux questions restructurée du site web, on a pu observer la hausse suivante :

- **Nombre de recherches :** De mai 2022 (aucune donnée n'était disponible pour ce paramètre avant mai 2022) à mai 2023, le nombre moyen de recherches par mois était de 864. Pour juin 2023, ce nombre était de 1 398, soit une augmentation de 62 %. Ce résultat suggère une préférence croissante pour l'aide en libre-service parmi nos utilisateurs et une hausse continue de l'utilisation des moteurs de recherche.

### **Unité des enquêtes**

Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023, les sous-comités d'enquête se sont réunis 12 fois. Six de ces réunions s'inscrivaient dans le cadre du calendrier régulier, alors que six sous-comités ont été convoqués pour des questions saisies ou urgentes. Les sous-comités ont examiné 96 dossiers (14 de ces dossiers ont été examinés par un sous-comité de règlement des plaintes du comité d'enquête composé d'un seul membre). Douze dossiers ont été renvoyés au comité de discipline et un autre au comité d'aptitude professionnelle. Ce taux de renvoi demeure viable et permet d'assurer que seules les affaires les plus graves sont renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle. Les ressources de ces comités restent donc concentrées sur les dossiers qui soulèvent des problèmes de protection d'enfants et de gouvernance de la profession dans l'intérêt public.

### **Conduite professionnelle**

L'Unité de la conduite professionnelle a continué à gérer les risques de manière plus stratégique en 2023 en : a) se tenant au courant des précédents du comité d'enquête lorsqu'il évalue la pertinence du règlement des plaintes, en veillant à ce que les règlements proposés dans le cadre de ce processus soient conformes aux décisions antérieures du comité d'enquête et tiennent compte des commentaires des membres des sous-comités d'enquête; b) en faisant avancer les audiences à l'aide de technologies de visioconférence et de transmission électronique des documents, ce qui permet d'éviter les retards et de réduire le risque que l'attention des participants diminue et que d'autres événements interviennent (p. ex., des problèmes de santé); et c) en continuant à offrir aux membres des engagements à démissionner et à ne jamais demander la remise en vigueur de leur certificat dans les cas appropriés, ce qui réduit la nécessité de tenir des audiences couteuses et prolongées dans certains cas et élimine le risque d'un résultat d'audience sous-optimal.

L'Unité de la conduite professionnelle continue de respecter un intervalle maximal de 45 jours entre les dates d'audience de règlement des plaintes afin de s'assurer que les dossiers ne sont pas retardés jusqu'à ce que l'agenda d'un sous-comité atteigne un seuil minimal de dossiers à examiner. Bien que l'objectif soit de tenir des réunions mensuelles de sous-comités (ou plus souvent si le volume l'exige), tous les dossiers de règlement des

plaintes qui sont prêts à être examinés par un sous-comité d'enquête le sont dans un délai de 45 jours.

### **3. Améliorer l'engagement des partenaires**

#### **Actualisation du guide d'agrément à l'intention des fournisseurs**

Le guide sert de complément aux conditions énoncées dans le Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement (Règl. de l'Ont. 347/02). Il vise à clarifier l'objectif, au moyen de renseignements et d'exemples supplémentaires, du contenu principal qui devrait être inclus dans les programmes de formation à l'enseignement de l'Ontario. Le guide est actualisé périodiquement pour refléter les modifications apportées aux systèmes et aux programmes; la dernière révision remonte à 2017. L'Unité d'agrément s'est engagée à actualiser le guide pour refléter le contexte ontarien actuel dans lequel fonctionnent les écoles élémentaires et secondaires.

Des partenaires francophones et anglophones, représentant les facultés d'éducation, les affiliés, le comité d'agrément et ses membres suppléants, et le personnel du ministère de l'Éducation provenant de diverses unités, ont participé au processus de révision. Des chercheurs et praticiens ont également été invités à examiner la première ébauche et à procéder à son examen du point de vue de leur domaine d'expertise. Parmi ces domaines consultatifs spécialisés, notons la justice climatique; l'éducation à l'environnement et au développement durable; les systèmes de connaissances et perspectives autochtones; l'accessibilité; ainsi que l'équité, la diversité et l'inclusion.

Le guide est conçu pour les fournisseurs afin d'appuyer l'élaboration et l'agrément des programmes de formation à l'enseignement, ainsi que pour les sous-comités d'agrément qui recherchent des preuves de validité et d'actualisation du contenu de base obligatoire défini dans le règlement. Le guide est aussi utilisé pour les programmes en cours d'agrément.

La version actualisée du *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* (renommé *Guide d'appui à l'agrément*) est disponible sur le site web de l'Ordre.

En français : [oct-oeeo.ca/Guide d'appui à l'agrément 2022-2023.pdf](https://oct-oeeo.ca/Guide%20d'appui%20à%20l'agrément%202022-2023.pdf)

En anglais : [oct-oeeo.ca/Accreditation Resource Guide 2022-2023.pdf](https://oct-oeeo.ca/Accreditation%20Resource%20Guide%202022-2023.pdf)

Des séances d'information technique sur la nouvelle version du guide sont prévues pour les doyens et les membres du corps professoral cet automne. Les fournisseurs dont les examens d'agrément sont en cours en 2023 et le personnel de l'Ordre utilisent déjà la version actualisée du guide. Nous avons organisé des séances d'information à l'intention de ces fournisseurs.

#### **Qualifications additionnelles**

En juin, l'Ordre a mené une consultation afin d'orienter l'examen des critères d'admissibilité pour les fournisseurs de programmes menant à une qualification additionnelle (QA) en leadership dans les écoles et conseils scolaires. Nous avons invité tous les fournisseurs actuels du Programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école (PQD), du cours de perfectionnement des directions d'école et du Programme menant à la qualification d'agent ou d'agent de

supervision (PQAS) à participer à cette consultation. Nous avons également invité les facultés d'éducation, les établissements d'enseignement autochtone, le ministère de l'Éducation, le ministère des Collèges et Universités, les organismes professionnels représentant les directions d'école et les agentes et agents de supervision, ainsi que le Council of Ontario Directors of Education. Nous avons mis à jour les critères d'admissibilité en fonction de leur rétroaction et fournirons de plus amples détails dans une note de service qui sera distribuée à l'automne 2023.

En mai 2023, le personnel a tenu deux séances d'information pour les fournisseurs de QA. De plus, il a organisé une séance d'information pour les appuyer en réponse aux besoins de perfectionnement professionnel des enseignants de l'Ontario en ce qui concerne l'éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme. Trente participants représentant 50 fournisseurs de programmes menant à une QA agréés ont saisi l'occasion d'en apprendre sur :

- les ressources pédagogiques du Friends of Simon Wiesenthal Center for Holocaust Studies and Liberation<sup>75</sup>;
- la possibilité d'élaborer une version ciblée d'une QA existante pour mettre l'accent sur l'éducation à l'Holocauste et la lutte contre l'antisémitisme.

Les participants ont beaucoup apprécié la séance d'information. Les fournisseurs de QA ont accès à un enregistrement de l'évènement par l'entremise d'un site SharePoint. Ils peuvent appliquer le contenu de la séance à l'élaboration actuelle d'une version ciblée d'une QA existante, ainsi qu'à l'élaboration future d'un nouveau cours menant à une QA consacrée à l'éducation à l'Holocauste.

D'avril à juin 2023, le personnel a continué les préparatifs en vue de l'élaboration des lignes directrices du cours menant à la QA *Éducation à l'Holocauste et lutte contre l'antisémitisme*. Le gouvernement a inscrit la nouvelle QA dans le règlement en juillet 2023. L'inscription de toute nouvelle QA dans le règlement précède l'élaboration des lignes directrices de cours, car il faut d'abord s'assurer de l'existence d'un titre dans le Règlement sur les qualifications requises pour enseigner. Deux équipes de rédaction composées d'experts en la matière, d'enseignants expérimentés et de formateurs d'enseignants seront chargées d'élaborer une ébauche des lignes directrices. Les équipes se réuniront au début de l'automne. Une fois les lignes directrices rédigées, nous recueillerons les commentaires des intervenants au cours de la validation provinciale, processus qui dure trois mois. Une fois approuvée par le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation, une version définitive des lignes directrices sera mise à la disposition des fournisseurs de QA. Les cours soumis par les fournisseurs pour l'agrément initial du programme de la nouvelle QA feront l'objet d'un examen accéléré. L'élaboration des lignes directrices est en bonne voie pour que les cours de QA soient offerts aux enseignants d'ici l'été ou l'automne 2024.

### **Activités d'engagement des partenaires**

Chaque année, notre personnel fait des présentations devant des facultés d'éducation afin de fournir aux étudiants des renseignements importants pour les aider à mieux connaître l'Ordre, le processus de certification du personnel enseignant, ainsi que les nombreux services et le soutien offerts à nos membres. Au total, trois présentations ont eu lieu dans les facultés au deuxième trimestre de 2023.

L'Unité des tribunaux continue également à faire des présentations sur les processus d'audience aux étudiants universitaires qui terminent leurs études en enseignement et qui assistent de temps à autre à des instances disciplinaires conformément aux exigences de leur programme.

En avril 2023, le personnel de l'Ordre a fait une présentation devant le personnel de deux écoles : St. Scholastica Catholic Elementary School et ISNA Elementary School. La présentation comprenait un rappel du mandat et des responsabilités de l'Ordre, une mise à jour sur les normes et un survol de certaines recommandations professionnelles au moyen d'études de cas. Le personnel de l'Ordre a également animé un atelier lors de l'assemblée générale annuelle de l'Ontario Catholic School Trustees' Association.

Le 3 mai 2023, nous avons accueilli une délégation internationale comprenant le ministre de l'Éducation et des membres du comité parlementaire pour l'éducation de l'État allemand de Baden-Württemberg.

Tout au long de l'année, l'Ordre fait régulièrement des présentations aux membres inscrits au programme menant à la qualification de directrice ou de directeur d'école et au programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision dans toute la province. Les présentations renforcent le concept et l'importance de l'autoréglementation, y compris le mandat de l'Ordre d'agir dans l'intérêt public. Le personnel propose aux enseignants agréés de l'Ontario des études de cas interactives pour les aider à comprendre les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante, de même que le processus d'enquête et d'audience, et à y réfléchir du point de vue de l'administration. Ces sessions ont également offert l'occasion à l'Ordre de souligner les ressources disponibles aux administratrices et aux administrateurs afin de les aider à s'acquitter de leur rôle.

En mai 2023, le personnel de l'Ordre a effectué une présentation sur le Programme menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision (PQAS) pour l'Association des gestionnaires de l'éducation franco-ontarienne.

Toujours en mai 2023, l'Ordre a organisé une séance d'informations Hiring Immigrant Professional Talent et a fait une présentation sur la prise de décision éthique aux étudiants de maîtrise en enseignement, droit, politique et éthique, de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (OISE).

Le 23 juin 2023, notre personnel a fait une présentation à l'intention d'un groupe de pédagogues formés à l'étranger, en collaboration avec des représentants de la Division des services d'établissement et des talents mondiaux du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Le YMCA de la région du Grand Toronto a organisé la séance virtuelle. Le personnel a continué à collaborer avec le Ministère et divers conseils scolaires de la province et à présenter un nouveau format pour les séances d'information du Ministère destinées aux pédagogues formés à l'étranger.

Le personnel de l'Unité des tribunaux a cofondé et continue de coorganiser des réunions régulières de l'Adjudicative Tribunals Network, un groupe composé du personnel des audiences de nombreux organismes de réglementation de l'Ontario qui se réunissent pour échanger sur les meilleures pratiques relatives aux processus des tribunaux, et pour discuter des défis communs et des tendances récentes en matière d'audiences disciplinaires. La dernière réunion du réseau a eu lieu le 21 juin 2023.

## STATISTIQUES

### Ressources humaines

Le recrutement se poursuit au fur et à mesure que des postes sont à pourvoir parmi les 204 postes à temps plein prévus dans le budget de 2023. Cela comprend le personnel permanent de l'Ordre, le personnel détaché par des conseils scolaires et le personnel temporaire au 30 juin 2023.

### Services aux postulants et aux membres

Résultats de la certification, nouveaux membres :

CERTIFICATS DÉLIVRÉS		
Types de certificat	Langue d'enseignement	1 <sup>er</sup> avril-30 juin 2023 (T2)
Certificat de qualification et d'inscription	Anglais	912
	Français	97
Certificat de qualification et d'inscription temporaire	Anglais	583
	Français	16
Certificat de qualification et d'inscription transitoire (programme en plusieurs parties)	Anglais	46
	Français	69
TOTAL		1 723

Le nombre total de certificats délivrés a diminué de 36 % au cours du deuxième trimestre de 2023, une baisse attribuable en grande partie aux certificats temporaires. Au total, 1 885 certificats temporaires ont été délivrés au cours du premier trimestre, et 599 au cours du deuxième.

DÉLAI MOYEN DE CERTIFICATION PAR TYPE DE POSTULANTS (T2 2023)			
Type de postulants	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023
Ontario	Même jour	Même jour	Même jour
Mobilité de la main-d'œuvre	24 jours	24 jours	20 jours
Étranger	185 jours	147 jours	146 jours

Le délai moyen de certification représente le nombre de jours civils entre la date de réception de tous les documents exigés par l'Ordre et la date à laquelle la décision de certification a été rendue. Pour le deuxième trimestre de 2023, le délai moyen de certification des postulants visés par le régime de la mobilité de la main-d'œuvre n'a pas dépassé le délai de 30 jours ouvrables prévu par la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées*. Bien que, en avril 2023, le délai de certification des enseignants formés à l'étranger fût plus long que d'habitude, il est rentré dans la norme pour le reste du trimestre.

CERTIFICATS ACCÉLÉRÉS		
	Langue d'enseignement	1 <sup>er</sup> avril-30 juin 2023 (T2)
A reçu un certificat de qualification et d'inscription ou a fait convertir un certificat	Anglais Français	73 17
<b>TOTAL</b>		<b>90</b>

Le tableau ci-dessus indique le nombre de personnes qui ont reçu un certificat initial ou dont le certificat arrivant à échéance a été converti en certificat permanent.

### **Statistiques sur les membres**

Statut	30 juin 2023	30 juin 2022
Membres inactifs	254 990	249 714
Membres en règle	224 047	223 614
Certificats expirés	21 485	21 537
Annulation – Démission	3 176	3 203
Certificats révoqués	483	457
Certificats annulés	265	265
Suspensions provisoires	90	89
Certificats suspendus	14	22
<b>Total</b>	<b>504 550</b>	<b>498 901</b>

### **Bibliothèque Margaret-Wilson**

Au cours du deuxième trimestre de 2023, les membres ont emprunté 5 876 articles, contre 5 884 au cours de la même période de l'année précédente (y compris les livrels).

Le personnel de la bibliothèque a apporté des améliorations aux ressources existantes afin d'aider les membres à naviguer plus facilement dans le système en ligne de la bibliothèque. Des tutoriels vidéos et des documents sont accessibles en tout temps pour encourager les membres à utiliser ces outils de libre-service conviviaux.

## Normes d'exercice et agrément

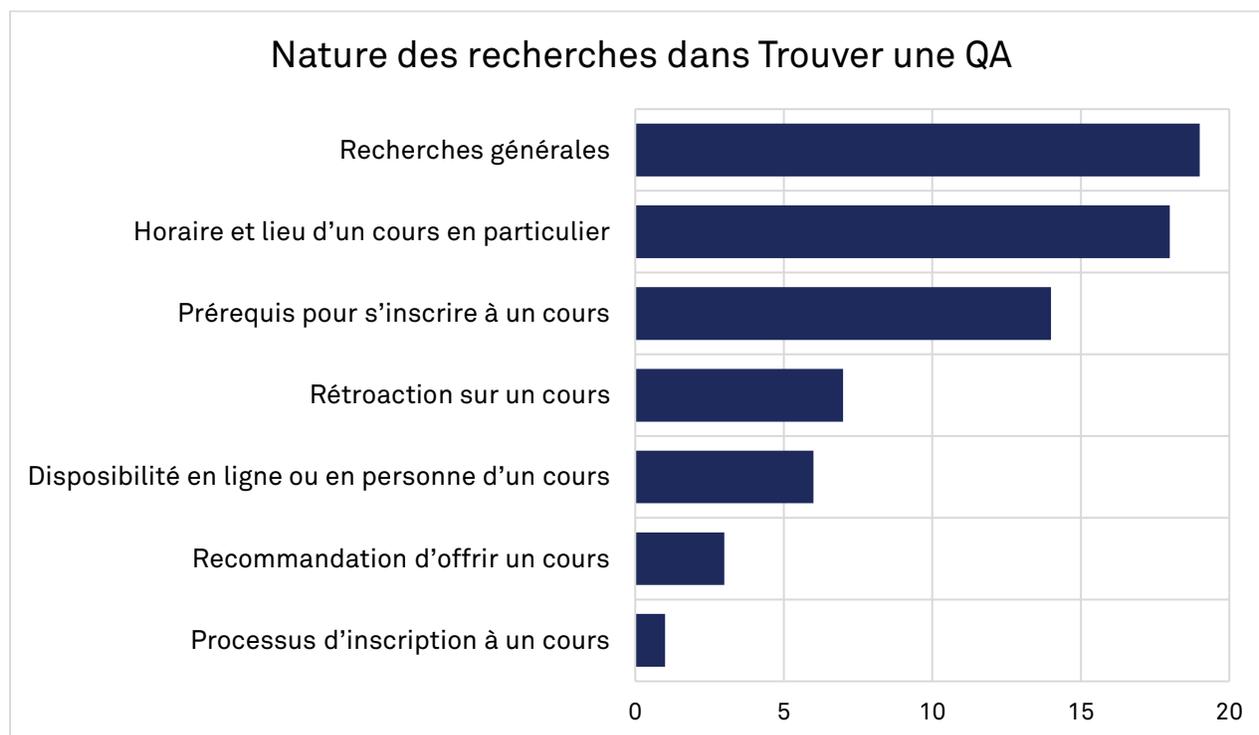
### Perfectionnement professionnel

Description	1 <sup>er</sup> avril-30 juin 2023 (T2)
Agrément : Cours menant à une qualification additionnelle soumis à l'agrément	84
Cours agréés	117*
Examen de la gouvernance	3
Ébauches de lignes directrices publiées sur le site web Lignes directrices définitives publiées sur le site web	24 (FR : 12, AN : 12) 24 (FR : 12, AN : 12)

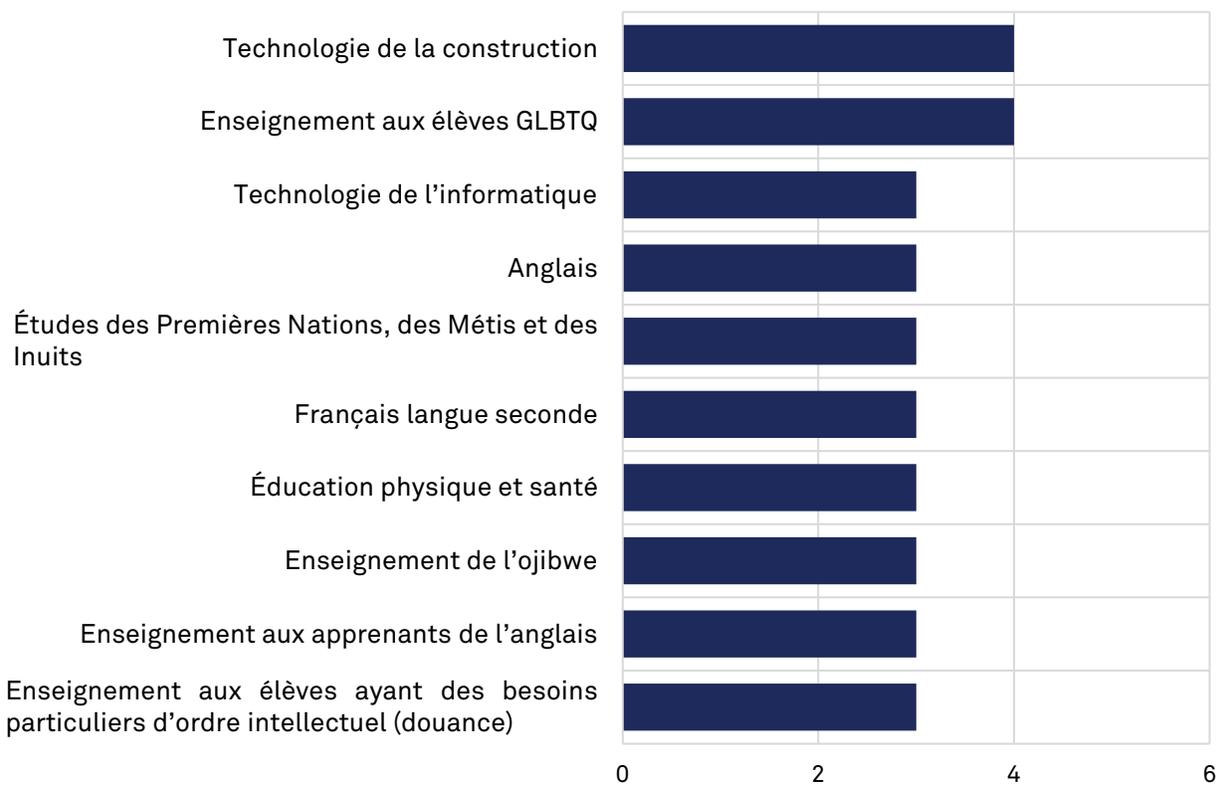
\* Il faut compter environ trois mois pour effectuer l'examen d'agrément d'un programme menant à une QA. Ce délai varie en fonction de la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires et de la rapidité du processus. L'agrément de cours supplémentaires au deuxième trimestre peut être attribuable à l'achèvement des examens d'agrément entamés au cours du premier trimestre.

### Analyse de la rétroaction sur le moteur de recherche Trouver une QA

Pour le deuxième trimestre de 2023, nous avons reçu 89 demandes (16 en français et 73 en anglais) par l'entremise de notre portail web :



## Cours menant à une QA les plus recherchés



## Décisions d'agrément de programmes de formation initiale à l'enseignement

<p align="center"><b>Article 18</b> <b>Agrément initial</b> <b>ou</b> <b>Renouvellement de l'agrément</b></p>	<p align="center"><b>Article 19</b> <b>Examen d'un ajout à un programme</b></p>
<p align="center"><b>Université Laurentienne</b></p> <p>Agrément général accordé au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme consécutif de formation à l'enseignement avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire et moyen, et moyen et intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation</li> <li>Programme consécutif de formation à l'enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen et intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation</li> <li>Programme concurrent de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles moyen et intermédiaire, menant à un baccalauréat en éducation</li> </ul> <p align="center"><b>Décision rendue le :</b> <b>7 mars 2023</b></p> <hr/> <p align="center"><b>Niagara University</b></p> <p>Agrément général accordé au :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Consecutive program of professional education with areas of study in the Primary/Junior and Intermediate/Senior divisions, leading to a Bachelor of Professional Studies in Education degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner aux cycles primaire et moyen, et intermédiaire et supérieur, menant à un baccalauréat en éducation]</li> </ul> <p align="center"><b>Décision rendue le :</b> <b>7 juin 2023</b></p>	<p align="center"><b>Université Laurentienne</b></p> <p>Ajout à un programme, agrément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cycles primaire et moyen ajoutés au programme consécutif en plusieurs parties et au programme concurrent.</li> </ul> <p align="center"><b>Décision rendue le :</b> <b>7 mars 2023</b></p> <hr/> <p align="center"><b>Lakehead University</b></p> <p>Ajout à un programme, agrément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Multi-session consecutive program of professional education with areas of study in Technological Education (Grades 9/10 and Grades 11/12), leading to a diploma or degree [Programme consécutif de formation à l'enseignement en plusieurs parties, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9<sup>e</sup>-10<sup>e</sup> année et 11<sup>e</sup>-12<sup>e</sup> année), menant à un diplôme ou un grade]</li> </ul> <p align="center"><b>Décision rendue le :</b> <b>7 juin 2023</b></p>

## Enquêtes et conduite professionnelle

Nos fonctions relatives aux plaintes et à la discipline sont assurées par la Division des enquêtes et de la conduite professionnelle, qui comprend trois unités : Préoccupations initiales, Enquêtes et Conduite professionnelle.

### Préoccupations initiales

Description	2023 (T2)	2022 (T2)
<b>Origine des nouvelles préoccupations</b>		
- Membres du public	126	93
— Secrétaire d'un conseil scolaire – Évaluation du rendement du personnel enseignant <sup>(1)</sup>	0	1
- Membres de l'Ordre	22	18
- Registraire (y compris à la suite d'un avis d'employeurs)	132	188
- Ministre de l'Éducation	0	0
<b>Total (nouvelles préoccupations)</b>	<b>280</b>	<b>199</b>
- Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales <sup>(2)</sup>	105	73
• Avis d'employeurs (préoccupations résolues au stade initial)	0	19
- Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes <sup>(2)</sup>	167	137
- Dossiers actifs	137	62
<b>Fonds pour thérapie et consultations</b>		
- Nouvelles demandes	1	3
- Demandes approuvées	1	3
- Demandes refusées	0	0
- Demandes en cours de traitement à la fin de la période visée	1	1

(1) Signalements liés à une démission ou à un congédiement résultant d'une évaluation du rendement insatisfaisante

(2) Les dossiers de l'Unité des préoccupations initiales notés comme «Dossiers résolus par l'Unité des préoccupations initiales» et «Dossiers transmis à l'Unité des enquêtes» dans ce tableau peuvent avoir été reçus par l'Ordre dans une période de rapport précédente. Par conséquent, le nombre de nouvelles préoccupations traitées ne correspond pas directement au nombre de préoccupations transmises au comité d'enquête, résolues au stade initial ou en attente de plus d'information.

Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023, l'Unité des préoccupations initiales a reçu environ 250 appels téléphoniques et demandes de renseignements par courriel. La grande majorité des appels reçus par l'Unité des préoccupations initiales sont résolus le jour même de leur réception.

En plus de répondre aux préoccupations par téléphone ou par courriel, l'équipe a traité 272 préoccupations et avis officiels d'employeurs au cours du premier trimestre de 2023. Les délais de traitement de ces dossiers étaient les suivants :

Dossiers traités en moins de 30 jours – 210

Dossiers traités dans un délai de 30 à 60 jours – 27

Dossiers traités en plus de 60 jours – 35

Les délais de traitement prolongés s'expliquent en partie par la nécessité d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès des employeurs, ce qui peut parfois prendre beaucoup de temps si les enquêtes menées par les employeurs sont toujours en cours.

## Enquêtes

Le tableau suivant récapitule les affaires classées par des sous-comités d'enquête au cours du deuxième trimestre de 2023, par rapport à la même période en 2022.

Affaires classées	1 <sup>er</sup> avril- 30 juin 2023 (T2)	1 <sup>er</sup> avril- 30 juin 2022 (T2)
Questions renvoyées au comité de discipline en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	12	29
Questions renvoyées au comité d'aptitude professionnelle en vertu de l'alinéa 26 (5) a)	1	1
Admonestations en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	18	20
Admonestations par écrit en vertu du paragraphe 26 (5) d)	0	5
Avertissements en personne en vertu de l'alinéa 26 (5) c)	6	5
Avertissements par écrit en vertu de l'alinéa 26 (5) d) (i)	7	8
Avis en vertu de l'alinéa 26 (5) d) (i)	4	3
Rappels en vertu de l'alinéa 26 (5) d) (i)	2	2
Cours d'apprentissage professionnel prescrits en vertu de l'alinéa 26 (5) d) (ii)	2	s.o.
Questions non renvoyées et aucune mesure prise en vertu de l'alinéa 26 (5) b)	19	18
N'a pas fait l'objet d'une enquête : la plainte ne porte pas sur une faute professionnelle ou de l'incapacité [alinéa 26 (2) a)] OU la plainte est frivole ou vexatoire, constitue un abus de procédure, est manifestement dénuée de fondement ou est déposée dans un but illégitime [alinéa 26 (2) b)] (Demande de directives)	11	2
Engagements à démissionner	0	1
Engagements d'ordre médical	5	0
Engagements découlant du processus d'évaluation du rendement	0	0
Questions résolues au moyen du processus de règlement des plaintes	14	23
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>117</b>

Le nombre total de dossiers examinés par le comité d'enquête ne comprend pas les dossiers abandonnés ou retirés. Au deuxième trimestre de 2023, neuf dossiers ont été abandonnés ou retirés.

## Politique, gouvernance et tribunaux

### Appels des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions est un comité prévu par la loi qui est objectif, juste et transparent. Il examine les appels des postulants qui n'ont pas obtenu la certification/le statut de membre de l'Ordre ou qui ont obtenu la certification/le statut de membre avec des conditions ou des restrictions, et prend des décisions à leur sujet.

Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2023, les sous-comités d'appel des inscriptions se sont réunis quatre fois. Le tableau suivant montre les appels reçus et les décisions rendues au deuxième trimestre de 2023 et pour la même période en 2022 :

<b>Appels des inscriptions</b>	<b>1<sup>er</sup> avril-30 juin 2023 (T2)</b>	<b>1<sup>er</sup> avril-30 juin 2022 (T2)</b>
Appels reçus	8	7
Décisions rendues	9	7

Le comité continue à traiter les appels le plus équitablement et le plus rapidement possible.

## **Tribunaux**

### **Calendrier des audiences**

Pour obtenir des renseignements à jour sur les dates des audiences disciplinaires à venir, veuillez consulter le calendrier des audiences sur notre site web : [www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc\\_lang=fr-ca](http://www.oct.ca/public/complaints-and-discipline/hearing-schedule?sc_lang=fr-ca). Les dates des audiences d'aptitude professionnelle ne sont pas affichées sur notre site web, car elles sont présumées être fermées au public.

### **Décisions du comité de discipline**

Voici un résumé des décisions prises lors des 20 audiences disciplinaires conclues au cours du deuxième trimestre de 2023. Lorsqu'une décision comportait plusieurs sanctions [p. ex. 1) réprimande; 2) conditions ou restrictions; et 3) suspension], seule la sanction la plus sévère (c.-à-d. la suspension dans l'exemple précédent) figure dans le tableau ci-dessous.

<b>Affaires tranchées par le comité de discipline</b>	<b>1<sup>er</sup> avril-30 juin 2023 (T2)</b>
Révocation	10
Suspension	8
Réprimande	2
Annulé – démissionné	0
Conditions ou restrictions	0
Retrait de l'avis d'audience	0
Non coupable	0
Remise en vigueur refusée	0
Remise en vigueur acceptée	0
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>

### **Décisions du comité d'aptitude professionnelle**

Aucune audience relative à l'aptitude professionnelle n'a eu lieu au cours du deuxième trimestre de 2023.

### Volume cumulatif de dossiers d'audience ouverts

Le nombre de dossiers d'audience ouverts à la fin du deuxième trimestre de 2023 (au 30 juin) pour le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle est résumé ci-dessous :

2023	2022	2021	2020	2019
89	109	199	335	299

### Données clés relatives au volume et à la nature des travaux du comité de discipline et du comité d'aptitude professionnelle au cours du deuxième trimestre de 2023

- Il y avait **89 dossiers d'audience ouverts** à la fin du deuxième trimestre de 2023, une **baisse de 62 %** par rapport au volume cumulé moyen de dossiers d'audiences ouverts à la fin du premier trimestre des quatre années précédentes (235,5 dossiers).
- Au total, **20 audiences ont été conclues** au deuxième trimestre de 2023. Une affaire est considérée comme classée après la conclusion de l'audience et une fois que le sous-comité a rendu sa décision et fourni ses motifs. Cela représente une **baisse de 38 %** par rapport au nombre moyen d'affaires conclues (32,3) au cours du deuxième trimestre des quatre années précédentes.
- **36 jours de sous-comité** ont été consacrés à la tenue d'audiences, de séances de délibération ou de conférences préparatoires aux audiences au cours du deuxième trimestre de 2023. Le temps consacré à la conduite des travaux des comités de discipline et d'aptitude professionnelle (32 jours) était **inférieur de 2 %** à la moyenne du deuxième trimestre des quatre années précédentes (36,8 jours).
- **20 jours** ont été consacrés au traitement d'affaires de discipline et d'aptitude professionnelle **contestées** (c.-à-d. des audiences et/ou des motions) au cours du deuxième trimestre de 2023. Il s'agit d'une **augmentation de 129 %** du nombre de jours de procédures contestées par rapport à la moyenne du deuxième trimestre des quatre années précédentes (8,8 jours).
- **14 procédures non contestées** ont été entendues au deuxième trimestre de 2023, soit une **baisse de 55 %** par rapport à la moyenne du deuxième trimestre des quatre années précédentes (31 procédures non contestées).
- **1 conférence préparatoire à l'audience** a eu lieu au deuxième trimestre de 2023, une **baisse de 77 %** par rapport à la moyenne du deuxième trimestre des quatre années précédentes (4,3 conférences préparatoires).

### Analyse

En analysant les données ci-dessous relatives aux audiences, il est important de noter que les données du deuxième trimestre de 2023 sont fondamentalement limitées, étant donné la période étudiée relativement courte. Les tendances quinquennales sont prises en compte afin d'établir une base de référence adéquate. Les tendances annuelles deviendront plus claires au cours de l'année, au fur et à mesure que les données seront disponibles. Néanmoins, les données du deuxième trimestre de 2023 semblent conformes aux tendances récentes.

Tout d'abord, comme on l'a observé au cours des derniers trimestres, le nombre d'audiences contestées a augmenté de manière importante. Au deuxième trimestre de 2023, les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont de nouveau consacré plus de deux fois plus de temps que d'habitude à la tenue d'audiences contestées. Ces données sont en corrélation avec la baisse significative (55 %) du nombre de procédures non contestées entendues au deuxième trimestre de 2023. Par conséquent, bien que le nombre de jours d'audience au deuxième trimestre de 2023 (36 jours d'audience) soit comparable à la moyenne du deuxième trimestre des quatre années précédentes (36,8 jours d'audience), il y a eu une diminution de 38 % du nombre d'affaires conclues. En d'autres termes, les comités de discipline et d'aptitude professionnelle ont consacré une quantité de temps semblable à leur travail, mais la nature de leur travail a changé de manière importante (c.-à-d. plus d'audiences contestées), de sorte que leur productivité a diminué, car il faut beaucoup plus de temps et de ressources pour conclure des procédures contestées que des procédures non contestées.

Ensuite, le nombre de dossiers d'audience ouverts a considérablement diminué au cours des dernières années (89 à la fin du deuxième trimestre de 2023, contre un sommet de 335 à la fin du deuxième trimestre de 2020). Cette diminution du nombre de dossiers d'audience ouverts est principalement due au volume élevé et soutenu d'audiences tenues au cours des dernières années.

Comme indiqué ci-dessus, le nombre de jours d'audience au deuxième trimestre de 2023 est resté stable par rapport aux moyennes précédentes. Cette évolution est attribuable 1) à l'augmentation du nombre d'arbitres disponibles au sein des comités de discipline et d'aptitude professionnelle et de la liste de suppléance à la suite de la transition de la gouvernance de l'Ordre; 2) au passage aux audiences électroniques comme format d'audience par défaut (et à l'efficacité accrue de ce format); et 3) à l'effort concerté du personnel au cours des dernières années pour mettre en œuvre la priorité stratégique du conseil d'améliorer les délais en matière de discipline en apportant diverses améliorations aux processus. Toutefois, compte tenu du volume élevé de plaintes et de dossiers d'enquête (dont une partie sera transmise au comité de discipline ou d'aptitude professionnelle) et de l'augmentation significative des audiences contestées longues et complexes, on s'attend à ce que le nombre de dossiers d'audience ouverts recommence à augmenter.

J'espère que les renseignements du présent rapport vous seront utiles. Je serai heureuse de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires.

Linda Lacroix, EAO/OCT  
Registraire et chef de la direction